

Compte rendu de décisions suite incendie du club du 9/09/2017

En présence des membres du comité et des adhérents il a été acté ce qui suit :

1/ RETROPLANNING :

On ne touche à rien jusqu'au passage de l'expert

L'expert nous confirmera si l'assurance prend en charge ou pas la benne à déchets (dans le cas contraire Jérôme a fait 2 demandes de devis) ou demander à la mairie si mise à disposition d'une benne

On dégage tout ce qui a été détruit

Puis nettoyage de ce qui a pu être sauvé, structure (club house et container)

Attaquer la phase reconstruction (voir si l'assurance prend directement en charge la reconstruction en nommant elle-même une entreprise)

Note de CC : Attention comme la construction n'est pas cadastrée on pourrait avoir une « mauvaise surprise » à savoir l'assurance ne pas vouloir prendre en compte la dite reconstruction.

2/ COMMENT S Y PRENDRE ?

Demander à Sébastien Henno et Mickael Jauffret s'y sont volontaire pour débarrasser et nettoyer les structures contre rémunération de la part du club ; Demander à d'autres volontaires le cas échéant

3/ PRIORITES

Stocker le matériel de reconstruction dans le container une fois ce dernier entièrement vidé

Club House + terrasse à aménager

Débat en dur avec parpaing ou en bois (type contreplaqué marine ou BA13) pour toiture terrasse flexotuile ou tôle .

Eclairage sous la terrasse en 12 volt utilisable soit par le groupe électrogène soit par transformateur

Jérôme doit prendre contact avec la mairie pour demander se qu'elle prévoit comme assistance aux sinistrés

Note de CC : profiter de faire les travaux pour faire les toilettes sèches vu l'état de la végétation pour les 30 prochaines années les filles ne peuvent plus aller dans la nature !

4/MOYENS

Problème de l'absence d'eau : on recense parmi les membres qui ont des cuves de 1m3 à savoir :

Stéphanie : 3 cuves et remorque

Jérôme a 2 cuves mais pas de remorque

Virginie a 1 cuve et une remorque

Soit 6 cuves pour 6m³ soit 6 000 litres

Pierre Jauffret va voir pour les remplir (aide des pompiers par exemple)

On évoque la possibilité de remplacer les cuves par une piscine auto portée.

Un débat s'ensuit avec les participants

Sébastien Bénespéri propose son aide et prêt de matériel et attire notre attention que l'odeur risque de rester tenace si on garde la structure du club house

Cédric propose une reconstruction en dur (autorisation des propriétaires ?) pb de cadastre certainement pas sure que la Mairie accepte et la majorité des personnes présentes préfère la solution placage plus isolation bien plus rapide

Alain Uziel devra contacter les propriétaires pour les informer

Alain Petitpré : a téléphoné à l'assurance et a confirmé l'incendie par courriel

Venue de l'expert en présence d'Alain , Pierre et Jérôme si disponible

Mobilier assuré pour 4 000 euro (matos container)

Club house et container soumis à indemnisation

Alain doit se faire communiquer le contrat d'assurance par la compagnie

Il serait bien de demander à un avocat (à titre gracieux) de nous analyser le contenu du contrat d'assurance

5/ TRAVAIL DES CHIENS

Entraide des clubs aux alentours (et de Grégory Sébastien du 13) qui ont proposé leur aide en donnant du matériel et en prêtant leur terrain. Aide de la territoriale canine proposé par son président P. Touy.

Pierre Jauffret décidera quand et ou on ira s'entraîner mais on peut toujours travaille sur notre terrain qui ayant été désherbé est praticable (pour le mordant on doit attendre de récupérer du matériel et avoir un endroit où le stocker)

CONCLUSION : on attend l'expert

Nettoyage sans doute samedi prochain ou après ...

Prévoir du matériel pour cette journée

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée